

**MOUVEMENT COMPLEMENTAIRE EXEAT  
Département de la Sarthe  
RENTREE 2023**

Date limite de réception : 14 avril 2023

**NOM :** ..... **Prénom :** .....

**Département d'affectation :** .....

**Adresse actuelle :** .....

**Adresse mail :** .....

**Téléphone :** .....

**Situation familiale :**

Célibataire  Marié(e)  Pacsé(e)  Autre, préciser : .....

Nombre d'enfants à charge (moins de 18 ans au 01/09/2023) ou à naître : .....

Date de naissance des enfants : .....

**Situation administrative :**

Position actuelle (activité, disponibilité, congé parental, etc.) : .....

Affectation actuelle : .....

Fonction exercée : .....

Echelon au 31/08/2022 : ..... Ancienneté à/c de la titularisation : .....

**Participation au mouvement interdépartemental 2023 :**

OUI, barème obtenu : ..... points  NON Motif : .....

**Si oui, quel en est le motif ?**

**Rapprochement de conjoint**

Pièces justificatives à fournir :

- Agents mariés : photocopie du livret de famille,
- Enfants : photocopie complète du ou des livrets de famille relatifs à chacun des enfants à charge. De même pour concubinage avec enfant(s) reconnu(s) par les deux parents ou attestation de reconnaissance anticipée pour un enfant à naître ou certificat médical de grossesse ou arrêté de congé de maternité,
- Enfants de plus de 16 ans : certificat de scolarité pour justifier qu'ils sont toujours à charge,
- PACS : extrait d'acte de naissance des partenaires précisant l'identité de l'autre partenaire et le lieu de l'enregistrement du PACS, DATANT DE MOINS DE 3 MOIS.
- Joindre les trois derniers bulletins de salaire et/ou une attestation de l'employeur, contrat de travail stipulant que ce dernier travaille dans le département demandé.

**Autorité parentale conjointe**

Pièces justificatives à fournir :

- Enfants : photocopie complète du ou des livrets de famille relatifs à chacun des enfants à charge. De même pour concubinage avec enfant(s) reconnu(s) par les deux parents ou attestation de reconnaissance anticipée pour un enfant à naître ou certificat médical de grossesse ou arrêté de congé de maternité,
- Enfants de plus de 16 ans : certificat de scolarité pour justifier qu'ils sont toujours à charge,
- Joindre les documents officiels stipulant l'alternance de résidence au domicile de chacun des parents ou l'exercice du droit de visite ou d'hébergement du parent dont la résidence de l'enfant n'est pas fixée à son domicile

**Handicap**

**Convenance personnelle (à préciser) :**

**Départements sollicités :**

- |         |         |
|---------|---------|
| 1. .... | 4. .... |
| 2. .... | 5. .... |
| 3. .... | 6. .... |

**Vous devez joindre :**

- Le formulaire de demande d'EXEAT dûment rempli et signé
- Une lettre manuscrite de votre demande d'EXEAT adressée à l'IA-DASEN de la Sarthe explicitant les motifs de la demande
- Pièces justificatives : Pacs, livret de famille complet, contrat de travail du conjoint, 3 derniers bulletins de salaire du conjoint et tout justificatif lié à la demande
- Dossier d'INEAT complet pour chaque département sollicité

**Attention : Toutes les pièces citées ci-dessus doivent être transmises à votre département d'origine qui se chargera de la transmission au département d'accueil souhaité.**

Date : .....

Signature du demandeur :